

4) DELIBERATION N° 117/77 : REFECTION DU CHEMIN DE MESSEIN

Monsieur le Maire donne la parole à M. REINSTADLER, deuxième adjoint, chargé de la voirie, qui informe l'Assemblée que le chemin de MESSEIN nécessite une remise en état dans les plus brefs délais.

Défoncée par le passage des poids lourds, la chaussée comporte de multiples trous. La circulation devient dangereuse.

Monsieur le Maire rappelle que le chemin de MESSEIN est emprunté chaque jour par les cars de ramassage scolaire emmenant les enfants de LUORES aux C.E.G. et C.E.T. de NEUVES-MAISONS, chef-lieu de canton avec lequel la commune n'est reliée que par cette voirie. En outre, la circulation va toujours croissante sur cette voie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- la remise en état du chemin de MESSEIN depuis le pont S.N.C.F. jusqu'à la limite avec la commune de MESSEIN sera entreprise pour un montant de 46 865 F 95 (TTC) conformément au devis établi par la Direction de l'Équipement NANCY Sud,
- l'Assemblée demande à Monsieur le Préfet l'octroi d'une subvention la plus élevée possible, car le chemin de MESSEIN est emprunté, notamment, par les cars de ramassage scolaire.

Monsieur PAQUET propose à l'Assemblée que l'angle formé par la rue du Bas de la Côte et le chemin de MESSEIN soit aménagé afin de faciliter l'accès vers la Z.A.C. en venant de MESSEIN. Une étude sera entreprise.

Monsieur REMY propose que soit installé un rail de sécurité avec points lumineux sur le côté droit du pont S.N.C.F. en venant de MESSEIN. Les services de l'Équipement seront saisis de cette proposition.